

Conseil Municipal **Séance du 15 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze janvier à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Philippe SOINARD, Maire.

Présents : SOINARD Philippe, SALLEY Philippe, FEUARDANT LEFÈVRE Myriam, LE CALVEZ Anne, COCU Daniel, DELAUNEY Dorothee, GUERIN Amandine, LEFÈVRE Yolaine, LOUBAYÈRE Michael, LEFÈVRE Véronique, LEBLOND Mélanie, EUDES Sylvie,

Absente excusée : VAULTIER Lucie

Absents : PRODEO Fabien, DARROUX Théodore,

Mme Myriam FEUARDANT LEFÈVRE désignée conformément à l'article L 21121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation des comptes rendus du conseil municipal des 02 et 20 décembre 2024 :

En l'absence de remarque, les comptes rendus ont été approuvés.

Agenda du Maire :

- Le 4 décembre 2024 : participation à la commission de territoire au pôle de proximité, en vue du préparer le conseil communautaire du 12 décembre 2024.
- Le 5 décembre 2024 : PACS
- Le 10 décembre, réunion avec l'entreprise Hag Plans en vue de réaliser les dossiers d'accessibilités au Camping, à la salle communale et à la Mairie.
- Le 12 décembre 2024 : visio-conférence avec M. Philippe Salley 1er adjoint et maître d'œuvre en vue de la rédaction du rapport provisoire d'analyse des offres dans le cadre de l'appel à la concurrence pour la salle intergénérationnelle.
- Le 12 décembre 2024 : Entretien avec M. ROUZIN commercial de la société GRAVITAO dans le cadre de la vente du camping et signature du mandat de vente.
- Le 12 décembre 2024 : conseil communautaire à Valognes, dont l'ordre du jour portait notamment sur les fonds de concours, les modifications et actualisations des différentes Autorisations de Programme (AP) et Crédits de paiement (CP) , prévues au budget principal 2025, débats sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme infra-communautaire de chaque pôle de proximité de l'agglomération, tarification des prestations de services de l'eau potable et de l'assainissement, tarifs 2025 des prestations de contrôle d'assainissement collectif et non collectif...
- Le 18 décembre 2024 : réunion des maires au pôle. L'ordre du jour portait notamment sur la D.E.T.R
- Le 20 décembre 2024, réunion du « COPIL » de la salle intergénérationnelle, afin d'analyser les offres dans le cadre de l'appel à la concurrence pour la salle intergénérationnelle.
- Le 4 janvier 2025 : deux visites du camping avec le commercial GRAVITAO et des acheteurs potentiels.
- Le 6 janvier 2025 : deux visites du camping avec le commercial GRAVITAO et des acheteurs potentiels.

- Le 7 janvier 2025 : vœux des agents avec les trois adjoints, Mmes EUDES Sylvie, LEBLOND Mélanie, LEFEVRE Véronique, LEFEVRE Yolaine, et MM. COCU Daniel et LOUBAYERE Michaël.
- Le 9 janvier 2025 : vœux de l'agglomération du cotentin à Valognes.
- Le 10 janvier 2025 : vœux de la commune de Les Pieux.
- Le 10 janvier 2025 : vœux de la commune de Benoistville.
- Le 13 janvier 2025 : réception avec M. Philippe Salley 1er Adjoint et de Mme LE CAVEZ Anne 3ème adjointe, de M. le Sous-Préfet en mairie de St Germain Le Gaillard, pour lui faire part de notre déception de voir nos demandes de subventions D.E.T.R 2023 classées sans suite, et les demandes 2024 repoussées en 2025, sans aucune certitude qu'elles soient acceptées.
- Le 14 janvier 2025 : participation à l'Assemblée Générale du « Club des Gaillards » Le bureau reste identique, les finances sont saines.
- Le 15 janvier 2025 : deuxième visite du camping avec un acheteur potentiel.

Comptes rendus de réunions :

8 janvier GT Plage et équipements sportifs : Mme Sylvie EUDES a participé à cette réunion, présentation du bilan 2024 et les prévisions de travaux pour 2025. Handiplage : quatre plages surveillées (Siouville, Sciotot, Le Rozel et Surtainville). La surveillance a été assurée par SES50, une convention a été signée. Des tapis bleus seront installés pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite aux plages pour l'été 2025. Pour 2025 il est prévu de pérenniser la surveillance par la SES50 avec la prévision de passer de 3 à 4 surveillants sur au moins deux plages sur quatre.

- Le 12 janvier 2025 : Madame LEFEVRE-FEUARDANT a participé aux vœux de la commune de Tréauville.

Avant de commencer la réunion, M. le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'ajouter le point salle intergénérationnelle à l'ordre du jour.

Le conseil municipal, après en avoir décidé à l'unanimité, autorise M. le Maire à ajouter la salle intergénérationnelle à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

ASSOCIATION « UN VOYAGE VERS LA MEMOIRE » :

Présentation de l'association par sa présidente, Madame Elise TOMIETTO, et de la proposition d'organiser sur la commune, une pause-café des aidants début 2025. C'est une association familiale de quatre personnes. Mme Elise OMIETTO est la présidente. Le but de cette association est de soutenir, informer et promouvoir la maladie d'Alzheimer et de contacter des malades dans différentes étapes. En 2024, les membres ont effectué un voyage à vélo (en novembre) du Puy de Dôme à Carentan (soit 720kms) avec des visites dans les ehpad, le but est de soutenir les aidants. En 2025, il y a un projet de participer à un salon à Clermont Ferrant et d'y présenter un film (court métrage) dans les ehpad.

L'association souhaite que la commune communique sur elle, de faire une journée des aidants et le versement d'une subvention.

CAMPING (DE2025011501)

De potentiels acheteurs du camping demandent si le conseil acceptent de vendre le camping seul dans un premier temps, avec l'engagement d'acheter la parcelle attenante, dès que le P.L.U.I la classe constructible.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas accepter que le camping soit vendu seul, sans la parcelle attenante et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération..

AIDES SOCIALES :

Pas de demande

SUBVENTIONS

DE2025011502

Le comité départemental de la Manche de la ligue contre le cancer, ne bénéficiant d'aucune aide nationale, ni régionale sollicite une subvention.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide à onze voix contre et une pour de ne pas verser de subvention et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DE2025011503

L'association cœur et cancer de Cherbourg sollicite une subvention. Ce comité a aidé 18 familles du Cotentin pour un montant de 6557€, et a accordé au CHPC 10 000€ à la recherche, 54391 en oncologie pour l'achat de pompes à perfusion, une table de massage à 2528€ et 4300€ pour l'achat d'un fauteuil en enco-pneumologie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide à onze voix contre et une pour de ne pas verser de subvention et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DE2025011504

L'association des accidentés de la vie FNATH, comité Normandie – section Cherbourg sollicite une subvention.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas verser de subvention et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DE2025011505

La fédération de la manche du secours populaire Français sollicite une subvention.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas verser de subvention et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DE2025011506

L'association pour le Don du sang bénévole du Nord Cotentin sollicite une subvention.
Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide à onze voix contre et une abstention de ne pas verser de subvention et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DE2025011507

L'association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques sollicite une subvention.
Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas verser de subvention et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DE2025011508

L'association Aide à Domicile en Milieu Rural secteurs Les Pieux – Valognes – Montebourg – Sainte Mère l'Eglise de sollicite une subvention.
Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide à dix voix pour, une voix contre et une abstention de verser 200,00 € de subvention et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DE2025011509

L'association « Rêves » délégation de la Manche sollicite une subvention.
Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide à onze voix pour et une abstention de verser 200,00 € de subvention et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DE2025011510 ASSOCIATIONS COMMUNALES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour l'année 2025 de verser à chaque association une subvention de 200,00 € et donne tous pouvoirs à M. le maire pour l'exécution de la présente délibération :

<u>ASSOCIATIONS</u>	<u>2025</u>
▪ Association des Anciens Prisonniers	200,00 €
▪ Société de Chasse	200,00 €
▪ Club des Gaillards	200,00 €
▪ Amicale/parents d'élèves RPI St Germain - Pierreville - Le Rozel	200,00 €
▪ Association « dans le fil du vent »	200,00 €
▪ Association «Saint Germain Le Gaillard Animations»	200,00 €
▪ USPSG	200,00 €
▪ Association « un voyage pour la mémoire »	200,00 €

SALLE INTERGENERATIONNELLE (DE2025011511)

Par délibération du 24 octobre 2024 (DE2024102418), le conseil avait donné délégation à M. le Maire en matière d'emprunt, conformément aux termes de l'article L2122-22 du CGCT un à long terme, d'un montant de 200.000,00 € sur 15 ans, et un second à court terme d'un montant de 215.000,00 € (relais 2 ans).

La période étant financièrement favorable pour emprunter et le résultat de l'avis d'appel public à la concurrence obligeant à revoir le montant des emprunts nécessaires, soit 250.000,00 € sur 15 ans.

Des simulations seront demandées à plusieurs banques. Ces propositions sont valables quelques jours. Afin de choisir la meilleure dans le délai imposé, M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à sélectionner celle la plus favorable et à signer tous les documents nécessaires à la souscription de cet emprunt.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de donner délégation au maire en matière d'emprunt, conformément aux termes de l'article L2122-22 du CGCT pour un montant maximum de 250.000,00 € sur 15 ans dans les conditions et limites ci-après définies.

Pour réaliser l'opération de construction de la salle intergénérationnelle, le maire reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme.

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après:

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
- la possibilité de recourir à des opérations particulières, comme des emprunts obligataires ou des emprunts en devises,
- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
- la possibilité d'allonger la durée du prêt,
- la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le maire pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Le conseil municipal sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du CGCT.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Le jeudi 2 janvier 2025, Mme Allison Lagrar qui avait été embauchée pour pallier au départ en retraite de Mme Lecarpentier a informé M. le Maire qu'elle ne voulait pas renouveler son contrat de travail terminé depuis le 31 décembre 2024. Mme Edith Lelerre a été embauchée le même jour et a pris le travail dès le lendemain.

Depuis que le mandat de vente du camping a été signé. L'entreprise GRAVITAO a présenté le bien à onze acheteurs potentiels. Quatre ont effectué une visite avec M. ROUZIN commercial de l'entreprise GRAVITAO et M. le Maire. Un acheteur potentiel a effectué une seconde visite ce mercredi 15. Une personne a contacté directement M. le Maire afin d'effectuer une visite, qui aura lieu vendredi 17.

M. Philippe Salley 1er adjoint a sollicité le SPANC afin qu'un contrôle de l'assainissement du camping soit réalisé. Ce contrôle obligatoire pour la vente sera réalisé le lundi 20 janvier 2025.

M. Philippe Salley 1er adjoint va solliciter un géomètre, afin que le camping soit borné.

La première réunion avec les entreprises choisies pour la construction de la salle, aura lieu le vendredi 17 janvier 2025.









Mme Martine GUYOT souhaite que le conseil soit informé qu'elle se plaint des poteaux qui sont posés actuellement pour la fibre.

Suite à une demande faite par M. et Mme POUTREL, le conseil est d'accord pour la pose d'un miroir pour plus de visibilité lors de la sortie de leur habitation.

- Prochaine date de conseil : 26 février 2025 à 20h

- Prochaine date commission finances : 19 février 2025 à 18h30

FIN DE SÉANCE

Philippe SOINARD	
Philippe SALLEY	
Myriam FEUARDANT-LEFEVRE	
Anne LE CALVEZ	
Daniel COCU	
Dorothee DELAUNEY	
Fabien PRODEO	Absent
Amandine GUÉRIN	
Yolaine LEFÈVRE	

Théodore DARROUX	Absent
Michael LOUBAYÈRE	
Lucie VAULTIER	Absente excusée
Véronique LEFÈVRE	
Mélanie LEBLOND	
Sylvie EUDES	

